



COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

CONTRATS DE FORMATION

Paragraphe 23 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier :

2021-2022

Trimestre :

janvier à mars

Informations complémentaires :

Aucun nouveau contrat de formation pour ce trimestre